

Arras, le 13 MAI 2019

REÇU LE
20 MAI 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Pôle Aménagement et Développement Territorial

**Direction du
Développement, de
l'Aménagement et de
l'Environnement**

Service Développement
Territorial

Dossier suivi par :

FAIVRE-PICON Fanny

Tél : 03 21 21 91 58
faivre.picon.fanny
@pasdecals.fr

Monsieur Pascal DERAY
Président de la Communauté de Communes
des 7 Vallées
6 rue du Général Daullé
62140 HESDIN

N/Réf : DDAE/SDT/U - DA/FFP- AF_20190426_52381

V/Réf : Votre lettre du 24 avril 2019

Objet : Modification simplifiée du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal de l'Hesdinois

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 24 avril 2019, vous avez bien voulu m'adresser, pour avis, la modification simplifiée du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Hesdinois.

Ce projet vise à corriger une erreur matérielle dans le règlement.

Après examen, j'ai l'honneur de vous faire savoir que ce projet n'appelle aucune remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Général des Services,


Hervé WALCZAK

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Directeur des Systèmes d'Information à l'adresse ci-après, qui fera le relais auprès du service chargé de l'exploitation du traitement.